

Autres pièces

issues des véhicules et des matériels



GISEMENT

● En Languedoc-Roussillon, les professionnels de l'automobile produisent :

- 10 000 t/an de déchets toxiques,
- 13 000 t/an de déchets non dangereux.

(source : *Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie LR, 2002*).



RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Aucune.



CONSEILS PRATIQUES

- ✓ Rapportez les pièces usagées au moment de l'achat des neuves à votre garagiste ou concessionnaire.
- ✓ Choisissez de préférence les distributeurs qui consignent leurs produits ou prévoient leur récupération au moment de la vente.

Origine

C'est l'ensemble des pièces automobiles ou mécaniques qui peuvent être changées sur du matériel ou des véhicules agricoles.

Nature

Ces pièces regroupent :

- des **déchets dangereux** : filtres à huile/gasoil, cartouches de graisse, plaquettes de freins, pots d'échappements...
- des **déchets non dangereux** : filtres à air, courroies, pare-chocs...

Stockage et collecte

Les déchets dangereux doivent être séparés des autres déchets non dangereux. Ils doivent être regroupés et traités par des sociétés spécialisées et agréées par l'Etat. Le mode de stockage diffère selon la nature du déchet. Il va du bon sens de chacun de stocker les pièces usagées afin de limiter leur altération ainsi que la dégradation et la pollution de l'environnement.

Pour chaque déchet issu de l'automobile, une filière appropriée existe. Cependant, transporteurs et centres d'élimination/valorisation doivent être agréés. Ces pièces n'étant pas produites en grande quantité sur les exploitations agricoles, leur reprise par les garagistes est à privilégier.

Élimination, valorisation

La plupart des pièces dangereuses sont traitées et les composants sont réutilisés ou valorisés en énergie par incinération en cimenteries.